

COMMUNIQUE DE PRESSE
N°38-2020

Politique agricole commune

Pour la FGA-CFDT, la nécessaire transition agroécologique ne pourra réussir sans associer exigences sociales et environnementales

Nous nous félicitons que l'Assemblée citoyenne pour l'Agriculture, réunie ce week-end, mette en avant les objectifs d'exigences sociales et environnementales. La FGA-CFDT demande au ministre de l'Agriculture et aux parlementaires européens de porter la prise en compte de l'emploi dans la définition de la prochaine PAC.

La précarité de l'emploi en agriculture constitue une forte vulnérabilité de l'agriculture européenne et française, comme nous avons pu le constater lors de la crise de la Covid-19. Le secteur agricole constitue pourtant un vivier d'emploi à proposer.

Pour la FGA-CFDT, la PAC doit s'emparer de la question de l'emploi. Il nous paraît nécessaire d'élever les standards européens, environnementaux comme sociaux, notamment par la conditionnalité des aides. La prise en compte des directives européennes relatives aux conditions de travail et à la santé et sécurité au travail aiderait à réduire la concurrence déloyale en Europe par l'exploitation des travailleurs agricoles.

La PAC doit également prendre en compte l'emploi dans l'attribution des aides. Autre proposition qui rejoint celles de l'Assemblée citoyenne : les fonds du second pilier devraient être mobilisés pour accompagner les évolutions et transitions professionnelles, notamment via la formation.

Au niveau européen, le Conseil et le Parlement arrêteront leur position sur la prochaine Politique agricole commune d'ici fin octobre 2020. La FGA-CFDT interpellera le gouvernement et les parlementaires français afin qu'ils portent ces exigences.

Fait à Paris, le 30 septembre 2020

Contacts :

Franck TIVIERGE, secrétaire national : 06.87.31.21.80

Gaël DAVID, secrétaire fédéral : 06.76.16.43.00

Presse : 06.89.04.25.27